

**Fiches descriptives d'enquêtes
pour examen en avis d'opportunité**

	Page
• « Les déchets produits par le commerce de gros et de détail en 2006 »	2
• Enquête sur les technologies de l'information et de la communication (Tic)	4
• « Têtes de réseaux d'enseigne »	6

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

« Les déchets produits par le commerce de gros et de détail en 2006 »

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 3 mai 2006 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr fax : 01 41 17 55 41).

1. Service producteur

Insee, département des activités tertiaires (maître d'ouvrage pour l'observation statistique des déchets produits par les « Activités de services »).

2. Intitulé de l'enquête

Enquête « Les déchets produits par le commerce de gros et de détail en 2006 »

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'objectif de l'enquête est d'estimer la production nationale de déchets non dangereux d'établissements du commerce de gros et de détail en 2006, en quantités physiques et avec un détail par types de déchets, ainsi que quelques éléments simples sur la destination des déchets.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Le règlement européen relatif aux statistiques sur les déchets (CE N° 2150/2002) du 25 novembre 2002 demande, dans son annexe I, d'évaluer la production de déchets (en tonnage) de 19 secteurs d'activité définis par rapport à la NACE Rév.1 en vigueur actuellement. Dans le domaine du tertiaire, trois secteurs sont concernés : les « activités de services » (NACE G à Q, sauf 51.57 et 90), le commerce de gros de déchets et débris (51.57) et l'assainissement, voirie et gestion des déchets (90).

La nomenclature des déchets comporte 48 postes : 21 catégories de déchets dangereux et 27 de déchets non dangereux (banals). Le règlement comporte une obligation de réponse biennale : mi-2006 sur l'année de référence ; mi-2008 sur 2006 ; mi-2010 sur 2008, etc. Les « activités de services » ont fait l'objet d'une dérogation (non-réponse) sur l'année 2004. Une réponse complète doit être fournie à Eurostat mi-2008 sur 2006.

Outre cette obligation européenne, il existe une forte demande nationale d'informations sur la production de déchets : il s'agit d'un enjeu important et croissant, certes environnemental, mais aussi économique et financier pour les entreprises.

5. Principaux thèmes abordés

L'enquête thématique ne portera que sur les déchets non dangereux : l'Ifen procédera à une exploitation centralisée de la source administrative que constituent, pour les déchets dangereux, les déclarations annuelles aux Drire.

Outre des informations concernant l'établissement enquêté (Siret, Activité [NAF], adresse et effectif salarié), les enquêtes porteront sur la production en 2006 des différentes catégories de déchets en millier de tonnes.

Quelques informations sur la destination des déchets seront également demandées.

Enfin, il est prévu d'intégrer dans quelques cas des questions d'ordre qualitatif sur les modes de gestion et de suivi des déchets.

Par rapport à la nomenclature en 27 catégories de déchets banals du règlement, un certain nombre de simplifications seront apportées, lorsque des déchets sont très spécifiques (exemple : les déchets des activités de soins) et/ou qu'il existe des informations administratives ou techniques fiables sur leurs volumes de production annuels.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

En ce qui concerne les « activités de services », cette enquête sur les déchets du commerce de gros et de détail s'inscrit dans la suite d'autres enquêtes, notamment celle réalisée en 2005 sur 2004 par l'Ademe et l'Ifen. Il s'agit de consolider les résultats de 2004.

Pour les autres secteurs d'activité des classes NACE G à Q et 90, d'autres sources, administratives ou techniques et d'études réalisées notamment par l'Ademe seront mobilisées pour procéder à une estimation la plus complète possible des déchets produits (déchets d'activités de bureau, d'activités de soins, de la restauration, déchets ménagers, etc.).

7. Bases de sondage

Répertoire Sirene, coordination du tirage des échantillons d'établissements via OCEAT (Outil de Coordination des Enquêtes auprès des Etablissements).

8. Unités enquêtées, champ de l'enquête

Les unités enquêtées sont les établissements (soit, selon le règlement européen, l'unité locale). Dans quelques cas (commerce de détail, notamment), une approche par les entreprises ou les groupes pourrait être effectuée. Ce point sera à examiner lors des tests préalables à la mise au point du questionnaire. Il en sera de même pour l'ajout d'éventuelles questions d'ordre qualitatif sur le suivi et la gestion des déchets. L'échantillon devrait être de l'ordre de 2 000 unités (établissements ou têtes de groupe).

9. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

Début des enquêtes en janvier 2007 pour une durée de collecte d'environ 3 mois.

Service réalisant la collecte : Insee, département des activités tertiaires et pôle Enquêtes Structurelles d'Entreprises de la direction régionale de Midi-Pyrénées.

10. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Les tests qui seront réalisés permettront de répondre précisément à cette question. A ce stade, une réponse en quinze à trente minutes est visée. En pratique, le temps de réponse varie en fonction de la taille de l'établissement et de son organisation interne pour le suivi des déchets.

11. Comité de concertation

Au cours des mois de février et mars 2006, des entretiens ont eu lieu avec des organisations professionnelles du commerce et des services, l'objectif étant d'une part d'examiner les dispositifs d'informations éventuellement existants et, d'autre part, de tester les questions quantitatives et d'apprécier l'intérêt d'ajouter quelques questions d'ordre qualitatif. Un comité de concertation sera mis en place. Il comprendra des représentants d'organisations professionnelles et d'entreprises des secteurs du commerce.

12. Extensions régionales prévues ? Si oui citer les régions :

Pas d'extensions régionales.

13. Diffusion des résultats

Retour d'information aux établissements enquêtés : au moins, envoi de l'Insee Première ci-après.

Rapports d'étude à destination du public : au moins un Insee Première (4 pages).

Accès gratuit à ces rapports sur le site insee.fr.

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité
Enquêtes sur les technologies de l'information et de la communication
(période 2006-2009)

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 3 mai 2006 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr fax : 01 41 17 55 41).

1. Services producteurs

Insee, Sessi, SESP, Scees
 Maîtrise d'œuvre assurée par l'Insee.

2. Intitulé de l'enquête

Enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC).

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'enquête TIC vise à mieux connaître l'informatisation et la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans les entreprises. Elle cherche notamment à apprécier la place des outils nouveaux dans les relations externes de l'entreprise (Internet, commerce électronique) et dans leur fonctionnement interne (réseaux, systèmes intégrés de gestion).

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'importance des TIC comme vecteur de productivité a entraîné de nombreuses demandes de statistiques, notamment au niveau européen (agenda de Lisbonne). L'enquête correspond ainsi à la deuxième année d'application du règlement cadre européen du 21 avril 2004 sur les entreprises et la société de l'information. Ce règlement prévoit de suivre l'évolution de la diffusion des TIC sur une période de cinq années (enquêtes portant sur les années de référence 2005 à 2009). Chaque année, la nature de l'investigation est définie dans le cadre d'un règlement européen d'application du règlement cadre.

Cette enquête répond également aux besoins d'information sur les TIC exprimés dans le programme à moyen terme du Cnis et analysés notamment dans le rapport du groupe de travail du Cnis sur l'observation statistique du développement des TIC et de leur impact sur l'économie ([Rapport n° 63](#) - Février 2001).

5. Principaux thèmes abordés

Dans le cadre du programme quinquennal, des rubriques permanentes seront évaluées : développement des nouvelles technologies et intensité de leur utilisation au sein de l'entreprise ; types d'utilisation des TIC (commerce électronique, partage et échange d'information, plus généralement relations avec le monde externe à l'entreprise).

Chaque année, un de ces thèmes fera l'objet d'un développement particulier de sorte que le questionnaire de l'enquête sera rénové chaque année pour une part minoritaire (de l'ordre du quart), et restera de taille constante. En 2006, un module spécifique sera consacré à l'analyse des compétences des salariés dans le domaine des TIC (spécialités, usage, difficultés et externalisation). Pour les années suivantes, une programmation indicative a été proposée par Eurostat en liaison avec l'initiative stratégique de la Commission européenne (initiative i-2010) : e-business en 2007, le commerce électronique et la confiance en 2008, la sécurité en 2009.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Cette enquête se situe dans la lignée d'enquêtes thématiques précédentes (TIC 1999 et 2002 ; commerce électronique 2000 et 2003). En 2005, l'enquête TIC a été réalisée dans le cadre du dispositif COI (Enquête "changements organisationnels et informatisation"). Cette dernière est en cours d'exploitation.

Une enquête similaire est réalisée dans les 25 pays de l'Union européenne, sur la base d'un modèle d'enquête harmonisé étudié en application du règlement. L'enquête répond donc à un objectif majeur de comparaisons internationales.

7. Base de sondage

La base de sondage sera l'Enquête annuelle d'entreprise (EAE) lorsqu'elle existe sur ce champ - ce qui est le cas de la majorité des secteurs -, Sirene dans les autres cas.

8. Unités enquêtées, champ de l'enquête

Le règlement cadre de 2004 définit les paramètres permanents de l'enquête. L'unité de collecte est l'entreprise. Le champ couvre les activités des entreprises relevant des sections D à K et de la division 92 de la NACE Rev1.1. Pour 2006, le champ retenu est identique à celui couvert par l'enquête COI-TIC 2005 (entreprises de plus de 10 salariés de l'industrie, des IAA, de la construction, des transports, du commerce, des services ainsi, que des banques et des assurances).

L'échantillon comprendra environ 15 000 unités chaque année, une répartition indicative pouvant être construite comme suit : IAA, Industrie et Energie : 4 500 ; Construction & transports : 2 500 ; Commerce : 3 300 ; Services (aux entreprises et aux ménages) : 4 200 ; services financiers : 500.

9. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

Chaque enquête portant sur l'année n sera lancée en fin d'année n, la collecte des informations étant essentiellement concentrée au premier trimestre de l'année (n+1).

La maîtrise d'œuvre est assurée par l'Insee.

10. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Il est prévu un questionnaire postal de quatre pages avec essentiellement des questions qualitatives. Le principe d'un questionnaire unique est retenu, conformément aux préconisations européennes, sous réserve d'une adaptation des vocables et exemples aux spécificités sectorielles (tests). Compte tenu de l'expérience antérieure, on s'attend à des temps de réponse moyen de l'ordre de la demi-heure. Ce point doit être vérifié lors des tests qui seront en principe organisés chaque année.

11. Comité de concertation

La structure de concertation mise en place pour l'enquête COI-TIC de 2005 continuera d'être mobilisée pour piloter le dispositif réglementaire. Un groupe de travail aura à charge l'adaptation du modèle d'enquête européen aux particularismes français. Le projet de questionnaire qui en résultera sera testé au printemps 2006, puis année après année en fonction des développements thématiques particuliers.

12. Extensions régionales prévues ? Si oui citer les régions :

Non pour 2006. Question à étudier pour les trois dernières années du plan.

13. Diffusion des résultats

Un retour d'information à l'unité enquêtée est prévu (couplé avec la publication de résultats d'ensemble). Les éléments rassemblés permettront de répondre aux règlements européens. La transmission des résultats réglementaires portant sur l'année n est attendue début octobre (n+1).

Les flux de données annuelles viendront consolider les acquis de l'enquête COI-TIC 2005. Dans ce cadre, les partenaires maîtres d'ouvrage délégués définiront leur propre programme d'analyse sectorielle. Les données d'enquête viendront par ailleurs alimenter les tableaux de bord thématiques mis en place par le système public (commerce électronique, notamment).

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

Enquête « Têtes de réseaux d'enseigne »

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 3 mai 2006 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr fax : 01 41 17 55 41).

1. Service producteur

Insee - Département des activités tertiaires - Division Commerce

2. Intitulé de l'enquête

Enquête « Têtes de réseaux d'enseigne »

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'objectif de l'enquête est de fournir des informations sur les entreprises commerciales juridiquement indépendantes et organisées en réseau faisant l'objet d'accord de coopération (franchises, coopératives, groupement d'achat ...). L'approche par le biais des entreprises têtes de réseaux d'enseigne doit permettre de mieux connaître cette forme d'organisation et d'estimer le poids de cette forme par grand secteur du commerce de détail et pour quelques activités de service.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Ces informations sont demandées par les membres de la commission des comptes commerciaux de la nation pour connaître le poids de ce commerce organisé par rapport à celui du commerce intégré. L'enquête fait suite à plusieurs enquêtes réalisées dans le passé, notamment celle réalisée en 2000. La nécessité de mieux suivre les réseaux d'enseigne avait été rappelée dans le programme à moyen terme du Cnis.

5. Principaux thèmes abordés

Le questionnaire devrait collecter au moins pour chaque réseau identifié, le libellé de l'enseigne, la date de création de l'enseigne, le nombre de points de vente à l'étranger et sur le territoire français, pour chaque grand type de réseau (intégré, franchise, groupement) le nombre de points de vente et son chiffre d'affaires sur le territoire français.

6. Place dans le dispositif statistique

Des enquêtes pilotes ayant eu pour objet de mieux connaître cette forme d'organisation ont eu lieu dans les secteurs de l'habillement (1995), du bricolage (1997) et une enquête auprès des têtes de réseau d'enseigne a été réalisée en 2000 sur l'ensemble du commerce de détail. Une enquête a été lancée début 2006 sur une large part du commerce de détail ; l'extension envisagée revient à compléter l'observation pour le reste du commerce de détail et pour certains secteurs des services.

7. Bases de sondage

L'enquête s'appuiera sur un répertoire des têtes de réseaux, en cours de constitution. Ces têtes de réseaux relèvent principalement du secteur du commerce mais également des secteurs des services et de l'industrie. Le champ de l'enquête devrait couvrir des secteurs du commerce de détail non couverts en 2006 et des secteurs de services choisis parmi ceux pour lesquels cette forme d'organisation apparaît importante et où le repérage des têtes de réseau aura pu être conduit.

8. Unités enquêtées, champ de l'enquête

L'échantillon total sera au maximum d'environ 1 500 entreprises à enquêter.

9. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

Cette enquête postale ponctuelle sera lancée début 2007. La gestion de l'enquête sera assurée par le pôle « Enquêtes structurelles d'entreprises » de la Direction régionale de l'Insee de Midi-Pyrénées.

10. Impact sur l'unité enquêtée

La collecte sera postale. Le questionnaire sera principalement quantitatif, le maximum d'information sera pré-imprimé afin d'alléger le travail de l'entreprise.

11. Comité de concertation

Pour l'enquête de 2006, un comité de concertation avait été constitué, associant des représentants des organisations professionnelles et d'entreprises, des universitaires, des chercheurs et des bureaux d'études, ainsi que les administrations concernées. Ce comité pourrait se réunir à nouveau au moins pour valider les secteurs à couvrir.

12. Extensions régionales prévues ? Si oui citer les régions

Non

13. Diffusion des résultats

Un retour d'information sera assuré aux unités répondantes. Les résultats de l'enquête seront publiés au moins sous la forme d'un 4 pages (Insee Première).